

Mai 2005



LE DISPOSITIF INTEGRE D'INSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE (DIISP)

- **HISTORIQUE**
- **DEFINITIONS**
- **ROLES ET MISSIONS DES INTERVENANTS**
- **ORIENTATIONS**

HISTORIQUE

PARCOURS D'INSERTION - CSRC

6 février 97 : création du « Parcours d'insertion »

4 étapes :

- socialisation
- préqualification
- formation qualifiante
- transition à l'emploi

objectifs principaux :

- répondre aux besoins du marché
- priorité au développement et à l'insertion des personnes

Mise en place au sein de chaque CSEF d'une
Commission sous-régionale de coordination (CSRC)

EVALUATION DU PARCOURS D'INSERTION - DIISP

15 Décembre 2000 : rapport d'évaluation par l'Observatoire wallon de l'emploi

accent mis notamment sur la nécessité de

- améliorer la coordination des acteurs
- recentrer le dispositif sur le bénéficiaire
- viser une stratégie intégrée de parcours



Création du DIISP [Dispositif intégré d'insertion socioprofessionnelle] (décret du 1 avril 2004)

- Pilotage par **Forem Conseil** (décret du 1 avril 2004)
- Création d'une *Commission consultative régionale (CCR)* (décret Forem du 13 mars 2003)
- Création de *Commissions consultatives sous-régionales (CCSR)* au sein des **CSEF** (décret Forem du 13 mars 2003)

DEFINITIONS

**DIISP
BENEFICIAIRES**

DIISP

Le dispositif intégré d'insertion socioprofessionnelle organise entre différents opérateurs des actions de formation et d'insertion, intégrées, coordonnées et centrées sur les bénéficiaires.

Sa **finalité** : l'accès à un emploi durable et de qualité pour le bénéficiaire.

BENEFICIAIRES

Les demandeurs d'emploi inscrits en tant que tels auprès de l'Office et qui ne sont plus soumis à l'obligation scolaire.

Le Gouvernement wallon détermine le public prioritaire en fonction de leur degré d'éloignement du marché du travail.

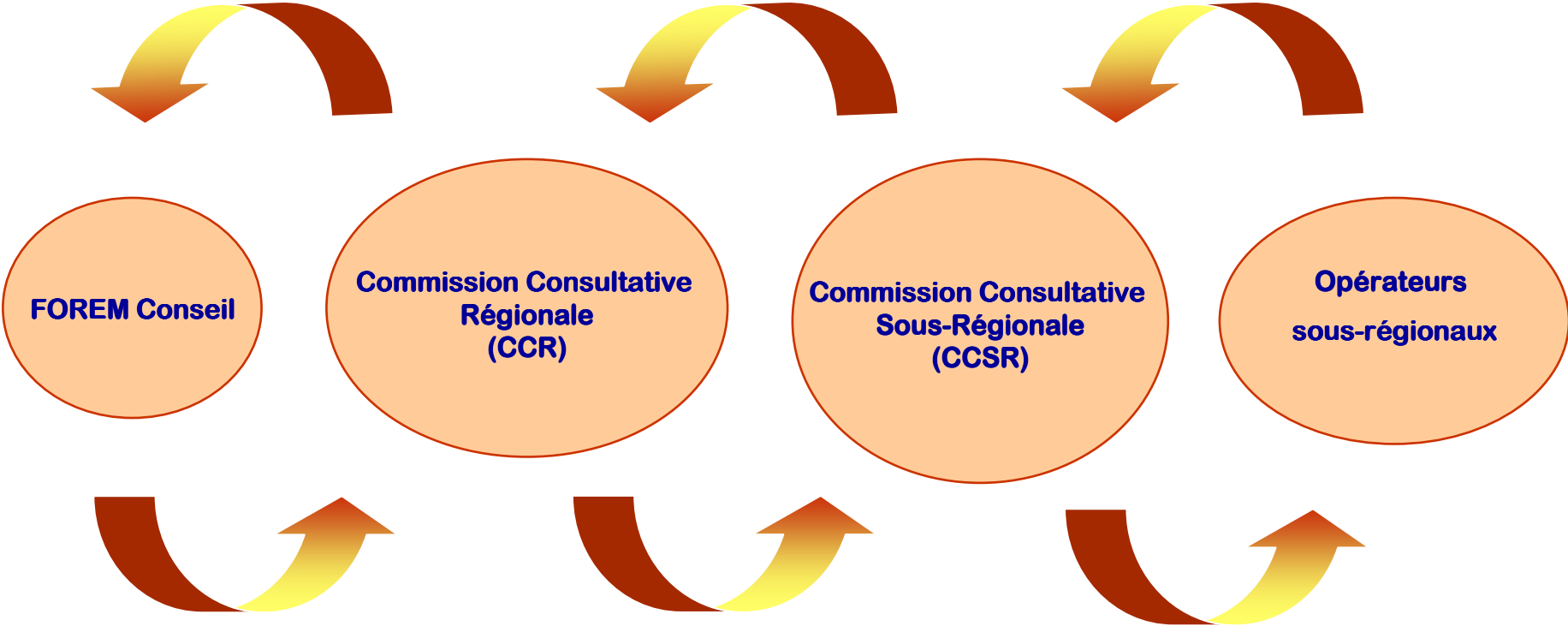
Bénéficiaires prioritaires du Plan d'actions 2005 de la CCR

Les demandeurs d'emplois qui ne possèdent pas le certificat d'enseignement secondaire du second degré (ou le certificat d'enseignement secondaire inférieur).

ROLES ET MISSIONS des intervenants

Forem Conseil
CCR
CCSR
Opérateurs

SCHEMA DE STRUCTURE DU DIISP



ROLES ET MISSIONS des intervenants

FOREM Conseil



MISSIONS DE FOREM Conseil

Entre autres :

- **piloter** le dispositif en lien avec la Commission consultative et les Commissions sous-régionales
- **centraliser** l'ensemble des données relatives aux bénéficiaires
- **garantir l'accueil, l'information et le suivi des bénéficiaires**
- **susciter des passerelles et des partenariats entre les opérateurs de formation et d'insertion**

...

MISE EN ŒUVRE POUR LES BÉNÉFICIAIRES

- **Accès libre et gratuit pour tous les bénéficiaires**
- **Conclusion avec Forem Conseil d'un contrat crédit insertion**
 - Il garantit un suivi individualisé et un soutien à l'insertion professionnelle
Durée : 24 mois maximum (y compris 6 mois maximum d'accompagnement dans l'emploi)
- **Un référent : le conseiller en accompagnement professionnel**
 - Il suit le bénéficiaire pendant toute la durée du contrat
 - Il est l'interlocuteur des autres opérateurs de DIISP

Création d'une commission de recours pour les acteurs du DIISP

ROLES ET MISSIONS des intervenants

Commission consultative régionale



COMPOSITION DE LA CCR

Des représentants :

- **du Ministre de l'Emploi et de la Formation professionnelle**
- **des organisations représentatives des travailleurs**
- **des organisations représentatives des employeurs**
- **des régies de quartier**
- **de l'AWIPH**
- **de FOREM Conseil en tant que coordinateur du dispositif**
- **de FOREM Formation**
- **de l'IFAPME**
- **l'interfédération des EFT - OISP**
- **des C.P.A.S.**
- **de l'enseignement de promotion sociale**
- **des Missions régionales pour l'emploi**
- **des CEFA**

MISSIONS DE LA CCR

- **Remettre au Gouvernement wallon, après avis du comité de gestion de l'Office :**
 - **une proposition de plan d'actions annuel**
 - **un avis quant aux bénéficiaires prioritaires**
 - **un avis sur la mise en oeuvre du dispositif par le FOREM Conseil**
 - **un avis sur les plans d'actions qui lui sont soumis par les Commissions sous-régionales (CCSR)**
 - **des propositions en vue d'améliorer le fonctionnement et la gestion du dispositif**

- **Assurer la transmission aux CCSR de toutes les informations utiles relatives au dispositif.**

ROLES ET MISSIONS des intervenants

Commission consultative sous-régionale

**Chaque comité subrégional crée en son sein
une commission consultative sous-régionale
(CCSR)**

COMPOSITION DE LA CCSR

Les membres du CSEF et des représentants :

- **de FOREM Conseil**
- **de FOREM Formation**
- **de l'IFAPME**
- **de l'AWIPH**
- **de la Mission régionale pour l'emploi concernée**
- **des régies de quartier**
- **de l'interfédération des EFT - OISP**
- **des C.P.A.S.**
- **de l'enseignement de promotion sociale**
- **des CEFA**
- **de l'Enseignement technique et professionnel**
- **du Centre régional pour l'intégration des personnes étrangères**

MISSIONS DE LA CCSR

➤ **réaliser**, en collaboration avec les directions régionales de FOREM Conseil , et transmettre pour avis, à la Commission consultative, un **plan d'actions annuel qui vise :**

- **la mise en place de passerelles et de filières** entre opérateurs ainsi qu'entre les actions mises en place par chacun d'entre eux;
- **l'adéquation entre l'offre de formation et de services des opérateurs et la demande des bénéficiaires;**
- **l'adéquation entre l'offre de compétences des bénéficiaires et le besoin des entreprises.**

➤ **superviser la mise en oeuvre des plans d'actions et en évaluer les effets**

➤ **assurer la diffusion des informations** relatives à la gestion du dispositif et susceptibles d'optimiser l'efficacité du DIISP en regard des besoins des bénéficiaires;

➤ **mettre en place et gérer les dispositifs d'écoute et de participation des bénéficiaires.**

ROLES ET MISSIONS des intervenants

OPERATEURS



OPERATEURS

- **FOREM Formation**
- **les OISP et EFT**
- **les missions régionales pour l'emploi**
- **les centres de validation des compétences**
- **l'IFAPME**
- **les CPAS**
- **les régies de quartier**
- **l'AWIPH**
- **l'enseignement de promotion sociale**
- **les CEFA**

MISSIONS DES OPERATEURS

- **la transparence de l'offre de formation et d'insertion**
- **le suivi du bénéficiaire**
- **l'évaluation formative du bénéficiaire**
- **la participation à la Commission consultative régionale ou aux Commissions sous-régionales**

ORIENTATIONS
proposées par la Commission
consultative régionale aux
Commissions consultatives
sous-régionales

FILIERES ET PASSERELLES



FILIERES ET PASSERELLES **ORIENTATIONS PROPOSEES AUX CCSR**

4 principes généraux :

- actions centrées sur le bénéficiaire et le respect de son besoin
- autonomie de contact et de coopération entre les opérateurs
- assurer la visibilité sur les filières et passerelles
- communication structurée des expériences et pratiques

FILIERES ET PASSERELLES **ORIENTATIONS PROPOSEES AUX CCSR**

Rôles de la CCSR :

- stimuler la mise en place de filières et passerelles
- recueillir l'information sur les initiatives et pratiques
- analyser les pratiques locales
- assurer la promotion de filières et passerelles et la diffusion des pratiques
- assurer la transmission des résultats d'analyse vers la CCR
- faire remonter au niveau régional les difficultés

FILIERES ET PASSERELLES **EXPERIENCE EN COURS**

Convention régionale pour la mise en œuvre de filières
et de passerelles entre des EFT / OISP et des centres de
FOREM Formation

ECOUTE ET PARTICIPATION



ECOUTE ET PARTICIPATION ORIENTATIONS PROPOSEES AUX CCSR

Dispositif d'écoute et de participation sous-régional :

Un lieu effectif de participation et de concertation qui traitera d'un certain nombre de matières concertables :

- l'accueil et l'information
- l'orientation
- la reconnaissance et l'évaluation des acquis
- le soutien à l'insertion socioprofessionnelle
- les droits et devoirs du stagiaire et de l'opérateur

Ce lieu sera composé de :

- représentants des stagiaires désignés par les stagiaires
- représentants des organisations syndicales
- représentants d'opérateurs impliqués dans la CCSR

ECOUTE ET PARTICIPATION **ORIENTATIONS PROPOSEES AUX CCSR**

Rôles de la CCSR :

- impulsion d'une pédagogie de la participation
- mise en place d'un dispositif d'écoute et de participation
- transfert des problématiques qui ne peuvent être résolues vers la CCR
- analyse des difficultés exprimées par les stagiaires et évaluation des solutions apportées
- établissement de relais pour la prise en compte des difficultés interpersonnelles

ECOUTE ET PARTICIPATION **EXPERIENCES DU PASSE**

Au CSEF de Mons-La Louvière via sa CSRC :

En collaboration avec le CREAS,

- réalisation d'une enquête
- action de formation des opérateurs
- soutien de quatre projets pilotes

Au CSEF de Liège :

- rédaction d'une « Charte du stagiaire et du demandeur d'emploi en formation »
- mise en place d'un dispositif sous-régional d'écoute et de participation